

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD**

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 318-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA-3**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} février 2021 à 19 h 30 et à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, M. André Gagnon

Mesdames et Messieurs les conseillers :

M. Francis Gagné
M. Jocelyn Gagné
M. Raymond St-Onge
Mme Sonia Tremblay
Mme Ginette Camiré
M. Jacques Lirette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Marie-Eve Parent agit comme secrétaire.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente ont été donnés conformément à la loi.

CONSIDÉRANT que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à zoner deux futurs terrains résidentiels situés dans la 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement portant le no. 318-2021 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

Article 1 : Zone RA-3

Le plan de zonage est modifié afin d'agrandir la zone RA-3 à même la zone P-4 et ce, tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

Article 2 : Zone P-4

Le plan de zonage est modifié afin de diminuer la zone P-4 et ce, tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Bernard, ce 1^{er} jour de février 2021.

(Signé) André Gagnon

M. André Gagnon, maire

(Signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière